|  |  |
| --- | --- |
| **Eric SUPPLISSON**  Directeur Immobilier THALES  **1989 – 1991 : Telesystèmes, groupe France Telecom, mission d’organisation**  **1001 – 1999 : ALLIANZ, gestion des sites d’exploitation Allianz VIA**  **1999 – 2002 : ARCHON GROUP France (Goldman Sachs) : responsable du property management des portefeuilles d’investissement du groupe**  **2002 – 2009 : RENAULT : responsable de la gestion immobilière du groupe, responsable des projets neufs bureaux France, responsable des développements immobiliers en Corée et en Inde, chef de projet de cession de portefeuilles immobiliers en France et en Europe**  **2009 – auj : THALES, directeur immobilier** | |
| **Le directeur immobilier d’une Entreprise Utilisatrice est le chef d’orchestre de l’évolution des conditions d’usage du parc immobilier de son groupe. Il est en connexion permanente avec les Fonctions de l’Entreprise qui déclenchent, participent, et utilisent les sites : directions opérationnelles, ressources humaines, environnement, informatique, finance, … Il doit, entouré de compétences métier fortes, coordonner et proposer une vision long terme (schémas directeurs) des besoins et des ressources immobilières nécessaires pour y répondre ; proposer et définir les conditions d’accueil des salariés et occupants des sites ; combiner l’ensemble des impératifs de gestion administrative, technique et de services ; maitriser les conditions de détention, en propre ou externes, des sites et piloter les projets au mieux des intérêts du groupe.** | |
| **Mon ambition pour l’ADI**  **L’ADI est l’organe d’expression et d’échange des directions immobilières utilisatrices. Active, agile, elle est en mesure de proposer le traitement des thématiques qui concernent leurs activités tant quotidiennes que prospectives. Ouverte, elle recherche les partenariat et relais qui portent messages et influence auprès des organisations professionnelles des autres Fonctions des Entreprises. Participative, elle sait organiser des échanges privés entre Directions immobilières, comme publics avec les autres acteurs immobiliers qui participent à la vie de l’association (investisseurs, conseils, …)** | **Mon engagement actuel et à venir au sein de l’ADI.**  **Les évolutions des organisations sociales et la soudaineté d’apparition de facteurs exogènes auxquelles les directions immobilières doivent répondre exige des organes d’animation de l’ADI inventifs, agiles et ouverts sur les technologies et méthodes d’animation de ses membres. Cet enjeu est crucial pour permettre à l’association de continuer à proposer à ses membres les points de contacts nécessaires à leur activité. Mon action sur ces sujets serait mon engagement futur.** |